

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 MARS 2023 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes, ABONDANCE Monique, ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane
ABSENT(E) S : Néant
EXCUSE(E) S : MONTMAYEUR Boris
SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 20.02.2023.

DOSSIERS D'URBANISME

- **FRAISSARD Chantal :** DP pour la création d'une porte fenêtre et d'un toit ouvert pour la terrasse sur la parcelle cadastrée ZN 226, 71 rue de la mairie. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- **ABONDANCE Jacques :** DP pour la réfection à l'identique de la toiture en tôles du bâtiment cadastré Q1837, 150 montée du 8 juin 1944. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 (Commune et Eau)

La maire présente les comptes de gestion établis par la Trésorière Principale de la Trésorerie de MOUTIERS. Ces derniers sont identiques aux balances de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2022 concernant le budget communal et le budget de l'eau dressés par Madame La Trésorière Principale de MOUTIERS.

Délibération n° 2023.07

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (Commune et eau)

Mme la maire présente les comptes administratifs de l'année 2022 (CA communal et CA de l'eau). Après cette présentation, Mr DE BORTOLI propose le vote des CA.

Le conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2022 lesquels sont identiques aux balances établies par les services du Trésor Public et dont le détail est repris ci-dessous :

CA du budget communal 2022 (M 14)

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	233 525.36 Réelles
• Recettes	176 159.59 Réelles
Résultat déficit N	- 57 365.77
001-Report déficit N-1	- 77 024.86

Résultat avec report N-1 - 134 390.63 + RAR 5 350
- 139 740.63

FONCTIONNEMENT

- Dépenses 373 829.34 Réelles
- Recettes 578 092.45 Réelles

Résultat excédent N 204 263.11
002-Report excédent N-1 453 123.86

Résultat avec report N-1 657 386.97

RESULTAT Exercice 2022 + 146 897.34

RESULTAT TOTAL avec report N-1 + 517 646.34

CA du budget de l'Eau & l'Assainissement 2022 (M 49) :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 117 443.74
- Recettes 94 197.37

Résultat déficit N - 23 246.37

001-Report excédent N-1 - 2 218.97
Résultat avec report N-1 - 25 465.34

FONCTIONNEMENT

- Dépenses 110 035.45
- Recettes 107 777.45

Résultat excédent N - 2 258.00
002-Report déficit N-1 - 881.42

Résultat avec report N-1 - 3 139.42

RESULTAT Exercice 2021 - 25 504.37

RESULTAT TOTAL avec report N-1 - 28 604.76
Délibération n° 2023.08 & 2023.09

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE LA CCCT POUR LE CONTROLE DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCCT souhaite organiser un groupement d'achat comprenant le contrôle des équipements sportifs intérieurs et extérieurs et l'ensemble des aires de jeux pour le compte de la communauté de communes mais aussi de ses communes membres.

Ce sont donc les sites de Moûtiers, Hautecour, Notre-Dame-du-Pré, Salins-Fontaine, Saint-Marcel et Les Belleville, réunissant plus de 60 aires de jeux/sols souples et plus de 110 équipements sportifs (intérieurs et extérieurs), qui va permettre à ce groupement de bénéficier de tarifs compétitifs et de répondre à la réglementation en vigueur.

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs pour des contrôles sécurisés, avec des prestations et un accompagnement de qualité, il convient alors de lancer une consultation sous forme de marché à bons de commande pour le choix d'un prestataire pour une durée de 3 ans et qui profitera à l'ensemble des communes membres de la CCCT.

Chaque commune doit se positionner sur les 3 types contrôles à entreprendre sur les équipements :

1. Contrôle annuel principal : OBLIGATOIRE

-> 1 contrôle minimum tous les 12 mois

-> A réaliser par un expert sécurité afin de déterminer le niveau général de sécurité du but

2. Contrôle fonctionnel opérationnel

-> Tous les 6 mois ou tous les 3 mois pour les buts en accès libre

-> A réaliser par un expert sécurité ou par l'exploitant/gestionnaire

3. Contrôle visuel de routine

-> 1 contrôle par mois

-> A réaliser par un expert sécurité ou par l'exploitant/gestionnaire

Après délibération, les élus ne souhaitent conserver que le contrôle annuel obligatoire, les autres contrôles pouvant être effectués par les agents communaux.

Délibération n° 2023.10

DEMANDE D'AIDE POUR TRAVAUX SYLVICOLES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME SILV'ACCTES

Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général qui agit comme une interface de financement entre des financeurs qui souhaitent améliorer localement leur empreinte sur le climat ou l'environnement et des forestiers qui s'engagent dans une gestion durable de leur forêt. Concrètement, il s'agit d'un dispositif d'aide financière pour la mise en place de pratiques sylvicoles vertueuses et durables, en tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt.

Sylv'ACCTES apporte une aide de 50% en forêt communale sur les coûts des travaux nécessaires pour améliorer la gestion des peuplements forestiers conformément au Projet Sylvicole Territorial.

Les membres de la commission forêt ont décidés de déposer cette année une demande de subvention concernant le dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement résineux avec finition spéciale.

Délibération n° 2023.11

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Madame la Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention, d'une durée de trois ans, est arrivée à terme le 31 décembre 2022.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la signature de l'avenant.
Délibération n° 2023.12

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE REGLEMENTAIRE AU TITRE D'UNE DEMANDE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE YELMINI SAS POUR LA CARRIERE SAINTE-ANNE A AIME-LA-PLAGNE

Mme La Maire expose que la société YELMINI SAS a déposé en Préfecture une demande d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec la création d'une nouvelle zone de stockage de la carrière Sainte-Anne située à Villette, commune d'AIME LA PLAGNE, pour une durée de 30 ans.

La demande d'autorisation a été soumise à enquête publique du 13 mars au 17 avril 2023. Le périmètre de l'enquête est étendu autour de la carrière englobant la commune de NOTRE DAME DU PRE. Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles à l'accueil de la Mairie D'AIME LA PLAGNE.

Mme La Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la société YELMINI SAS pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec la création d'une nouvelle zone de stockage de la carrière Sainte-Anne située à Villette, commune d'AIME LA PLAGNE pour une durée de 30 ans.

Délibération n° 2023.13

QUESTIONS DIVERSES

Course du cœur : les coureurs de la course du cœur au départ de Paris seront de passage dans notre commune le 26 mars au départ des Plaines à 6h45 (horaires à confirmer). Le parking de la Chapelle sera mobilisé et donc interdit au stationnement à partir du samedi 25 mars.

Route de Chantemerle : une visite sur place a été organisée avec l'EPFL afin d'étudier un potentiel rachat des terrains. Ce dossier passera en conseil d'administration de l'EPFL.

Yoga : Mme Anne France Saunier au travers de l'association Prakash Yoga propose à partir de mardi 28 mars des mini stages de yoga d'une durée de trois jours une fois par mois sur mars, avril et mai à la salle polyvalente du chef-lieu.

Tour de France : réunion publique aux Plaines ce mercredi 22 à 19h00 à la salle polyvalente. De passage dans notre commune le 19/07, Moutiers sera ville départ du Tour de France le lendemain. Un défilé cycliste aura lieu à Moutiers jeudi 23 à 17h30 au départ de l'office du tourisme jusqu'à la cathédrale et vendredi 24, une dictée du Tour aura lieu dans les écoles primaires. Les meilleurs élèves seront présents sur le podium de départ de la course. A l'occasion du passage cet été, la route départementale sera rénovée de la sortie du village jusqu'au pont des Moulins.

Saison Culturelle de la CCCT : un concert de musiques anciennes aura lieu à l'Eglise de Notre Dame du Pré le 29 avril.

Boite aux lettres des Plaines : les habitants ont fait remonter l'information de l'emplacement difficile d'accès pour la boîte aux lettres (escaliers) ainsi que la petite taille de celle-ci (les enveloppes A4 n'entrent pas). Des échanges avec La Poste avaient déjà eu lieu en 2020 afin de la remplacer, sans succès. En effet, La Poste ne remplacera aucune boîte aux lettres, même si elle n'est plus aux normes. La seule solution proposée est de supprimer l'emplacement actuel et de convenir d'un nouveau lieu en commun avec St Marcel et d'utiliser la boîte aux lettres de Montmagny, si les habitants l'acceptent. Mme la Maire est en contact avec la commune voisine à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.

